

DATE DE LA CONVOCATION : 16/03/2023  
DATE DE L’AFFICHAGE : 16/03/2023

Président de Séance : Sandrine BERTHET  
Secrétaire de Séance : Christelle RIMBOUD

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusé : BENEITO Christian (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP), GARDET-CADET Michel (donne pouvoir à Yacine ALIOUA)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 13  
A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.  
Madame Christelle RIMBOUD est élue secrétaire de séance.

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES & FISCALITÉ

- Approbation du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Affectation des résultats 2022
- Vote du budget 2023
- Fixation du tarif du repas de l’accompagnant au repas des aînés
- Attribution des subventions 2023 aux associations
- Vote des taux des impôts directs locaux 2023

ADMNISTRATION GÉNÉRALE

- Autorisation de signature du contrat de mise à disposition de services au syndicat scolaire du Val Tamié
- Autorisation de signature de l’avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL
- Autorisation de signature de la convention avec ARLYSERE pour la mise à disposition de la salle de la tourmotte au CIAS ARLYSERE – Animations séniors
- Création d’un nom de voirie

DÉCISION DU MAIRE

- Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de l’ancien presbytère

QUESTIONS DIVERSES

- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Madame Christelle RIMBOUD est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2023 est adopté à l’unanimité

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES & FISCALITÉ

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Yacine ALIOUA, adjoint, présente le Compte administratif 2022. Celui-ci reprend l’ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d’un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l’exercice 2022.

Les opérations de l’exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

| INVESTISSEMENT                          |                         |                     |
|---|-------------------------|---------------------|
|   | PREVU<br>(BP + BS + DM) | REALISÉ             |
| Dépenses d’investissement               | 1 281 176.89 €          | 228 050.99 €        |
| Recettes d’investissement               | 1 281 176.89 €          | 273 381.90 €        |
| RESULTAT D’INVESTISSEMENT DE L’EXERCICE |                         | 45 330.91 €         |
| Excédent/Déficit reporté 2021           |                         | 873 410.89 €        |
| <b>RÉSULTAT D’INVESTISSEMENT CUMULÉ</b> |                         | <b>918 741.80 €</b> |

| FONCTIONNEMENT                                  |                         |                     |
|---|-------------------------|---------------------|
|   | PREVU<br>(BP + BS + DM) | REALISÉ             |
| Dépenses de fonctionnement                      | 908 740.47 €            | 453 295.18 €        |
| Recettes de fonctionnement                      | 908 740.47 €            | 726 912.80 €        |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> |                         | <b>273 617.62 €</b> |
| Excédent/Déficit reporté 2021                   |                         | 190 240.47 €        |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ</b>        |                         | <b>463 858.09 €</b> |

|                                   |  |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|
| <b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b> |  | <b>1 382 599.89 €</b> |
|-----------------------------------|--|-----------------------|

| RESTE A REALISER - INVESTISSEMENT |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Dépenses d'investissement         | 163 077 € |
| Recettes d'investissement         | 10 000 €  |

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés (*le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales*), le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2022 du budget général,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes

\*\*\*\*\*

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire présente le Compte de gestion du Receveur Public. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2022.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

| INVESTISSEMENT                                 |                         |                     |
|--|-------------------------|---------------------|
|  | PREVU<br>(BP + BS + DM) | REALISÉ             |
| Dépenses d'investissement                      | 1 281 176.89 €          | 228 050.99 €        |
| Recettes d'investissement                      | 1 281 176.89 €          | 273 381.90 €        |
| <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> |                         | <b>45 330.91 €</b>  |
| Excédent/Déficit reporté 2021                  |                         | 873 410.89 €        |
| <b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ</b>        |                         | <b>918 741.80 €</b> |

| FONCTIONNEMENT                                  |                         |                     |
|---|-------------------------|---------------------|
|   | PREVU<br>(BP + BS + DM) | REALISÉ             |
| Dépenses de fonctionnement                      | 908 740.47 €            | 453 295.18 €        |
| Recettes de fonctionnement                      | 908 740.47 €            | 726 912.80 €        |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> |                         | <b>273 617.62 €</b> |
| Excédent/Déficit reporté 2021                   |                         | 190 240.47 €        |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ</b>        |                         | <b>463 858.09 €</b> |

|                                   |  |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|
| <b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b> |  | <b>1 382 599.89 €</b> |
|-----------------------------------|--|-----------------------|

Le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif 2022

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du receveur public.

\*\*\*\*\*

## AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître un

**Excédent de fonctionnement de 273 617.62 €**

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit au budget primitif 2023 :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022         |                     |
|--|---------------------|
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>                                    |                     |
| Résultat de l'exercice   | 273 617.62 €        |
| Résultats antérieurs reportés<br>(ligne 002 du compte administratif) | 190 240.47 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>   | <b>463 858.09 €</b> |
| SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT                                   | 918 780.80 €        |
| Solde des restes à réaliser  | - 153 077 €         |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>   | <b>0,00 €</b>       |
| <b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>                                       |                     |
| - Affectation en réserves R 1068 en investissement                   |                     |
| - Report en fonctionnement R 002                                     |                     |
|  | <b>463 858.09 €</b> |
| DEFICIT REPORTE D 002  | 0,00 €              |

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 au budget primitif 2023 comme suit :
  - 463 858.09 € au compte R002 – Recettes de fonctionnement
  - 918 780.00 € au compte R001 – Recettes d'investissement

\*\*\*\*\*

### VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,11 %

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,02 %

Taux de la taxe d'habitation : 5,92 %

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- ✓ **DÉCIDE** d'appliquer pour l'année 2023 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,11 %,
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,02 %
  - Taxe d'habitation : 5,92 %
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

\*\*\*\*\*

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

| PROPOSITION BP 2023        |                |
|----------------------------|----------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 191 926.09 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 191 926.09 € |

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 561 211.80 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 561 211.80 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **ADOpte** le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :
  - 1 191 926.09 € en fonctionnement,
  - 1 561 211.80 € en investissement

\*\*\*\*\*

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023**

Fabienne LASSIAZ, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2023 sollicitées par les associations et examinées par la Commission des Affaires sociales réunie le 17 février 2023. Le Maire propose que le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention validées par la commission des affaires sociales.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions 2023 aux associations, conformément à la décision de la commission des affaires sociales du 17 février 2023 pour un montant total de 16 085,80 €.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

\*\*\*\*\*

### **REPAS DES AÎNÉS – FIXATION DU TARIF DU REPAS POUR LE CONJOINT de moins de 65 ans**

Madame le Maire rappelle qu'un repas des aînés est proposé aux habitants de Tournon qui ont 65 ans et plus. Pour les conjoints qui auraient moins de 65 ans qui souhaitent participer au repas, il convient de délibérer sur le montant du repas qui leur sera facturé. Madame le Maire propose un montant de 35 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le montant proposé de 35€ le repas pour le conjoint de moins de 65 ans, dans le cadre du repas des aînés organisé par la commune.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DE SERVICES ENTRE LE SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIÉ et LES COMMUNES DE PLANCHERINE, TOURNON ET VERRENS-ARVEY**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention entre le syndicat scolaire du Val Tamié et les communes de Plancherine, Tournon et Verrens-Arvey pour pallier à l'absence de service technique au sein du syndicat, pour assurer l'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires ainsi que leur annexes (cours de récréation et accès).

Le personnel technique effectuera les tâches incombant à un service technique dans une école : "réparations diverses, entretien de bâtiment, plomberie, électricité, entretien des espaces verts et extérieurs... ". Le nombre d'agents mis à disposition pourra évoluer en fonction des nécessités de service.

Le personnel technique pourra également être amené à effectuer des remplacements au sein du Service de cantine.

Cette convention prend effet à compter du 01/01/2023 et est reconductible chaque année.

Les agents techniques restent sous la responsabilité de leur commune d'origine. Les heures effectuées seront rémunérées en fonction de leurs conditions de rémunération propres à leur grade et leur échelon.

Pour les prestations exercées par le personnel technique, les communes seront remboursées par le syndicat au prorata de la durée du travail exercé, de l'ensemble net des traitements et charges. Les communes fourniront un justificatif des heures effectuées et une facture.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférant.

\*\*\*\*\*

## **AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL**

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la commune à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

### **En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 28/08/2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

- ✓ **APPROUVE** l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

\*\*\*\*\*

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA TOURMOTTE AU SERVICE ANIMATION SÉNIORS DU CIAS ARLYSÈRE POUR LES ATELIERS D'ART THÉRAPIE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune mettra à disposition du service animation séniors du CIAS ARLYSÈRE la salle de la Tourmotte pour l'organisation d'ateliers d'art thérapie du 12 avril au 24 mai 2023. Cette animation est proposée aux personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire d'Arlysère.

Une convention entre le CIAS ARLYSÈRE et la commune de Tournon fixe les modalités de cette mise à disposition. Celle-ci est consentie à titre gratuit.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votant**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention entre le CIAS ARLYSÈRE et la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de la Tourmotte du 12 avril au 24 mai 2023 et tout acte afférent à cette convention. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

\*\*\*\*\*

## **CRÉATION D'UN NOM DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et places publiques,

Madame le Maire propose d'ajouter « **Impasse de la jolliaz.** » à la liste des voies et places publiques de la commune de TOURNON.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la dénomination de « **Impasse de la jolliaz** »
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

## QUESTIONS DIVERSES

### Ateliers d'art thérapie

Le CIAS d'ARLYSÈRE propose un cursus de 7 séances d'art thérapie salle de la tourmotte. Ils se dérouleront les mercredis de 9h30 à 11h45 le 12, 19, 26 avril et le 3, 10, 17 et 24 mai. Tarif : 48 € le cursus. Inscriptions auprès de la mairie. A ce jour, il y a deux inscriptions.

### Travaux de rénovation du presbytère

Les travaux ont commencé le 13 mars 2023

Travaux supplémentaires : Changement des portes intérieures et installation de tirants

Le chantier va générer des allers et venues de camions. La base vie est installée sur la pelouse côté église.

### Entretien des voiries

Les emplois et reprises vont être identifiés.

#### Demandes :

Chemin des grands lots : Le conseil municipal avait prévu la réfection de la voirie chemin des grands lots. Au début du chemin des grands lots, un terrain est en vente, la construction de la maison (trafic de camions) risque d'endommager la route. Le conseil municipal a décidé de reporter les travaux d'enrobé à la fin du chantier.

Une réparation provisoire (eau de la voirie qui se déverse chez un habitant) est toutefois prévue cette année.

Chemin de chatronnet : Le passage des camions endommage la route. Le panneau d'interdiction aux camions (avec indication de tonnage) a disparu. Il est demandé qu'un nouveau panneau soit installé.

### Autres informations

Le tracteur devrait être livré fin avril

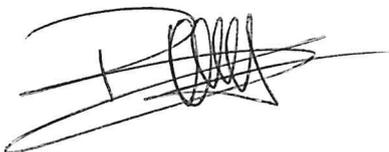
Les cases de columbarium (cimetière) ont été livrées et installées le 16 mars.

L'aire de jeux devrait être installée au parc de la tourmotte à partir de la mi-avril

\*\*\*\*\*

**\*\*\*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h\*\*\***

Le Maire,  
Sandrine BERTHET



Le Secrétaire de séance  
Christelle RIMBOUD

